



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 SEPTEMBRE 2017 -

DÉCISION N° 17 - 11 - 064

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 29 juin 2017 s'est réuni le 19 septembre 2017 à partir de 15 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 2 : La reconduction du marché de fourniture de tenues de service et d'intervention (TSI).

Le présent rapport a pour objet de proposer la reconduction du marché de fourniture de tenues de service et d'intervention pour chacun des membres du groupement de commandes de la zone de défense et de sécurité Sud-Est composée des 12 SDIS de la Région Rhône-Alpes-Auvergne pour l'année 2018.

Né d'une volonté commune de mutualisation, de standardisation, de partage des bonnes pratiques et d'amélioration des conditions d'acquisition, le groupement de commandes de la zone de défense et de sécurité regroupe les 12 SDIS de la région Rhône-Alpes-Auvergne. La convention constitutive de groupement a été signée par le Président du Conseil d'administration du SDIS de la Loire le 9 juin 2015.

Plusieurs consultations ont été lancées dans le cadre de ce groupement de commandes, dont une pour l'acquisition de tenues de service et d'intervention. A cet effet, le SDIS de la Loire a été désigné coordonnateur par l'ensemble des membres du groupement pour lancer cette consultation.

Le marché a été notifié le 26 décembre 2016 à la société **VTN sise 178 rue des Vernay – 74440 TANINGES.**

L'ensemble des membres du groupement de commandes ayant manifesté sa volonté de reconduire ce marché pour l'année 2018, il est ici proposé au bureau du conseil d'administration d'approuver la reconduction du marché de fourniture de tenues de service et d'intervention pour l'ensemble des membres du groupement de commandes de la zone de défense et de sécurité Sud-Est.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau approuve la reconduction du marché de fourniture de tenues de service et d'intervention pour l'ensemble des membres du groupement de commandes de la zone de défense et de sécurité Sud-Est avec la Société **VTN sise 178 rue des Vernay – 74440 TANINGES.**

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170919-17-11-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2017

Publication : 28/09/2017

